

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
 Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **683/2025/DAF**
Conseil d'Administration du 26 septembre 2025

Sujet : Tarifs stages et PASS SUAPS

TARIFS STAGES SUAPS 2025/2026

ACCES AUX STAGES & COURS				
Discipline	Formule	Lieu	Tarifs 25/26	
			Etudiant	Personnel et Auditeur libre
Ski	Stage 5 jours	Les Deux Alpes	220,00 €	420,00 €
Voile	Stage voile sur 5 jours	Bretagne	250,00 €	375,00 €

TARIFS PASS SUAPS 2025/2026

ACCES AUX INSTALLATIONS & COURS	
Public	Tarifs 25/26
Etudiants à jour de la CVEC + boursiers	Gratuit
Etudiants hors CVEC	30 €
Personnels Université de Limoges + membre de l'ASCPUL	60 €
Personnels Université de Limoges non membre de l'ASCPUL	70 €

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 27

Pour : 24

Contre : 2

Abstention : 1

Fait à Limoges, le 26 septembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 29 septembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges